



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par la présente donné qu'à la séance régulière du conseil municipal devant se tenir le **4 juillet 2017**, à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, situé au 451, boulevard Saint-Jean, la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage PC-2775 suivante sera étudiée :

1. Pour permettre au 328, avenue Avro, l'installation d'une enseigne monument de 1,98 m x 2,59 m (6,5' x 8,5') plutôt que l'enseigne murale requise.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la tenue de la séance précitée.

Donné à Pointe-Claire ce 14^e jour de juin 2017.

PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE
REQUEST FOR A MINOR EXEMPTION

Notice is hereby given that at the regular council meeting to be held on **July 4th, 2017**, at 7:30 p.m. at Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, the following request for minor exemption to Zoning By-law PC-2775 will be considered:

1. To permit at 328 Avro Avenue, the installation of a 1.98 m x 2.59 m (6.5' x 8.5') monument sign rather than the required wall sign.

Any interested person may be heard by the municipal council in relation to this request during the aforementioned meeting.

Given in Pointe-Claire this 14th day of June 2017.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk